



## COMITE DEPARTEMENTAL DES ECHECS DE L'HERAULT

Président : Philippe Pascal-Mousselard / ppm34@orange.fr / 06 64 48 23 87  
Responsable Scolaires : Nathalie RABOU / nathalierabou@gmail.com / 06 22 25 25 88

### CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT SCOLAIRE DE L'HERAULT

#### Le lieu:

- Capacité avoisinant 350 (attendu autour 300) places avec un extérieur sécurisé pour les enfants (écoles, collège, lycée ou gymnases).
- La sécurité des personnes est bien entendu prioritaire et, si le lieu est sécurisé avec un système d'alarme, prévoir la gestion de celui-ci.
- Prévoir une trousse de premiers secours (si rien n'est prévu sur le site)
- Parking à proximité non accessible aux enfants.
- Une salle polyvalente: analyse, parents, entraîneurs
- Zone pour les arbitres (5/6) avec alimentation électrique tables chaises et sono
- Buvette : boissons et restauration rapide, distribution des goûters (fournis par le Club : remboursement sur facture par le comité départemental de l'Hérault à hauteur de 0.50€ par participants)

#### Organisation de la rencontre:

- Le Comité prend en charge l'Arbitrage (1 arbitre principal et 4/5 secondant)
- Le Comité prend en charge les récompenses
- Le Club, se charge, dès que la date est connue, de réserver les jeux et pendules auprès de la Ligue
- Le Club doit prévoir le matériel nécessaire au déroulement de la compétition (Tables, chaises ou bancs (éventuellement nappes)

Disposition en trois zones distincts, Ecoles, Collège, et Lycées.

Disposition des échiquiers (numérotés pour chaque zone) avec un minimum de confort.

Prévoir l'intitulé pour chaque zone.

Feuilles de résultats (une couleur par zone de jeu, 500, 500, 100 jaune, bleu, vert par exemple).

#### Organisation générales:

- Listes d'inscriptions gérées par l'arbitre principal
- Le Comité départemental de l'Hérault se charge de la Communication, Clubs, UNSS : Affiches
- La communication locale à la charge du club organisateur : Mr le sénateur M Maire, Services techniques, Pompiers, Police Municipale.
- Remise des prix en présence de l' élu local et du représentant de l'établissement scolaire
- Règlement (Arbitre)
- Assurances (FFE)